

Composteur individuel

Le SIRTOM et votre municipalité vous proposent d'acquérir un composteur en plastique ou en bois d'une capacité de 400 litres et un bio-seau d'une capacité de 10 litres permettant de déposer et de transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Dans le cadre de sa nouvelle politique avec la mise en place de la Taxe d'Ordure Ménagère avec une part incitative, le SIRTOM, en partenariat avec le SIREDOM et le Département (91), participent ensemble financièrement afin de proposer des composteurs.

Devant les résultats extrêmement encourageant du tri, et la nécessité de réduire encore davantage nos déchets, nous avons décidé de renouveler une campagne de dotation.

Le composteur est livré en kit avec une notice de montage et un guide pratique du compostage. Pour commander, il vous suffit de compléter le bon de commande ci-dessous et le déposer dans votre mairie, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le Maire,
Patrice Sainsard

Le Président,
Pascal Simmonnot

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : E-mail :

N° de chèque : Montant payé :



Thermo King (plastique) à 10 €



Boisalis (bois) à 15 €



Bio-seau à 1,5 €

Adresser ou déposer dans votre mairie avant le 30 MAI 2018. Après cette date, il ne sera plus possible de commander.